

Tarifs de la cantine Année scolaire 2022-2023

Ce tarif inclut le repas ainsi que la surveillance méridienne, entre 11h30 et 13h30.

Il est établi en fonction de la fréquence de l'enfant à la cantine.

Les jours sont à définir en début d'année scolaire.

Fréquence	1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine	4 fois par semaine	5 fois par semaine
Montant annuel par enfant	CHF 760.00 (soit CHF 76/mois)	CHF 1'520.00 (soit CHF 152/mois)	CHF 2'280.00 (soit CHF 228/mois)	CHF 3'040.00 (soit CHF 304/mois)	CHF 3'800.00 (soit CHF 380/mois)

Tarif cantine occasionnelle : CHF 30.00 (payable de suite en espèces au secrétariat)

Facturation et paiement

Le montant annuel sera facturé semestriellement avec les activités périscolaires.

Une première facture de 50 % (soit 5 mois de cantine) vous parviendra début octobre pour **paiement fin octobre 2022**.

Une deuxième facture de 50 % vous parviendra début février pour **paiement fin février 2023**.

Frais de rappel

CHF 20.00 de frais administratifs seront facturés dès le 2^e rappel **par facture**

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés en plus dès le 3^e rappel **par facture**

CHF 20.00 de frais administratifs seront facturés dès le 3^e rappel **par année scolaire**

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés dès le 4^e rappel **par année scolaire**

L'Ecole se réserve le droit de refuser l'accès de l'élève à ses locaux en cas de retard important dans le paiement des factures.

Remarques :

- Puisqu'il s'agit d'un forfait annuel, il ne sera procédé à aucune réduction de prix, ni pour les vacances (Noël, Pâques, etc.), ni en cas de sortie scolaire, ni en cas d'absence.
- En cas d'absence à la cantine, prière de prévenir la secrétaire **avant 09h00**.
- Le mode d'abonnement choisi (nombre de repas par semaine) sera pris en début d'année scolaire.